



Protocole de l'assemblée des membres de l'AGPL du 24 avril 2009 au Monte Tamaro à Rivera

Au nom du comité de l'AGPL, le président, *Monsieur Edgar Wehrli*, souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie Monsieur Renzo Montagner de la parfaite organisation de la manifestation. En outre, il informe que Madame Nadja Heikkinen (secrétariat AGPL) est absente pour raison de maladie et que par conséquent, l'assemblée sera enregistrée sur bande sonore. Si quelqu'un s'oppose à un tel enregistrement, le président le prie de le communiquer. Ceci n'est pas le cas.

L'ordre du jour, les rapports annuels du président, de la commission technique, de la commission de formation, le rapport sur le compte annuel réalisé par la société BDO Visura, ainsi que le compte annuel 2008 ont été envoyés aux membres en annexe à l'invitation à l'assemblée de cette année.

Monsieur Wehrli cite les noms des membres excusés pour l'assemblée d'aujourd'hui :

- Küwa Haustechnik, Reinhard Küng
- Otto Stucky AG, Manfred Stucky
- Marti & Co. AG, Hans Marti
- WowRep, Heidi Krüsi
- Grosch Sarl, Philippe Grosch
- Farelec Fischer, René Fischer
- Hydro Calor, Alexandre Dalla Costa
- Apa Gaz, Pierre-André Aebischer
- Othmar Fontana, Multigas

Point 1 : protocole de la dernière assemblée

Le président demande si des compléments, questions ou autres remarques sont apportés en rapport avec le protocole de l'assemblée générale du 23 avril 2008 à Bâle.

Ceci n'est pas le cas et par conséquent, le protocole de l'assemblée générale 2008 est approuvé.

Point 2: rapport du président

Le président demande si quelconques compléments ou modifications sont désirés concernant son rapport.

Ceci n'est pas le cas et par conséquent, le rapport du président 2008 est approuvé.

Point 3: rapport de la commission technique

Le président demande aux membres si des compléments, incertitudes, remarques ou questions existent concernant le rapport en question.

Ceci n'est pas le cas et par conséquent, le rapport de la commission technique 2008 est approuvé.

Point 4: rapport de la commission de formation et perfectionnement

Le président demande aux membres si des compléments, incertitudes, remarques ou questions existent concernant le rapport en question.

Ceci n'est pas le cas et par conséquent, le rapport de la commission de formation et perfectionnement 2008 est approuvé.

Point 5: rapport des comptes 2008

Il est brièvement communiqué que suite à notre démission de l'AEGPL, notre bénéfice net a pratiquement doublé. Ceci a permis à l'AGPL de financer la participation aux deux journées de l'assemblée générale 2009.

Le président demande si les membres désirent approuver le rapport des comptes 2008.

Tous les membres présents l'approuvent en levant le bras et par conséquent, le rapport des comptes 2008 est approuvé à l'unanimité.

Point 6: rapport de révision Visura 2008

La question est posée aux membres s'ils approuvent le rapport de l'organe de révision Visura.

Le rapport de révision 2008 est approuvé à l'unanimité.

Point 7: approbation des comptes annuels et accord de décharge

Le président demande aux membres s'ils désirent accorder décharge au comité et à la caissière.

L'accord des membres est unanime et par conséquent décharge est conférée au comité et à la caissière, approuvant ainsi les comptes annuels.

Point 8: cotisation des membres

Le comité propose de maintenir les cotisations des membres au niveau actuel. L'assemblée fait part de son accord à l'unanimité et par conséquent, les cotisations des membres restent inchangées.

Point 9: Mutations

Etant donné qu'aucun vidéo-projecteur n'est à disposition, les mutations sont lues. Il s'agit des mutations suivantes :

Adhésions :

Green-Fire-Systems GmbH, Kölliken

Démissions :

- Hefti Haustechnik (exclusion)
- Remko Geräte AG
- Ossigeno
- C. Hirschi & Fils SA
- MobiRep

Monsieur Wehrli demande si quelqu'un est contre l'adhésion du nouveau membre.

Monsieur Trösch prend la parole et demande si quelqu'un connaît le genre d'activités du nouveau membre et si une des conditions d'adhésion d'un nouveau membre ne devrait pas être sa présence à l'assemblée des membres ? *Monsieur Abert* fait la remarque que *Monsieur Locher* de la firme Green-Fire-Systems GmbH s'est inscrit à l'assemblée, mais n'est pas présent. *Edgar Wehrli* ajoute qu'il serait important de consigner dans les statuts une réglementation concernant les adhésions et les participations aux assemblées. *Renzo Montagner* explique qu'une réglementation correspondante se trouvait dans les anciens statuts. Ceci avait cependant souvent entraîné des problèmes dès qu'un nouveau membre n'était pas présent à l'assemblée malgré la réglementation statutaire. Ceci avait conduit à barrer ce paragraphe des statuts.

L'adhésion du nouveau membre présenté est acceptée à l'unanimité et le président lui souhaite la bienvenue.

Point 10: modifications des statuts

Le président explique que *Monsieur Abert* est déjà en train d'adapter les statuts aussi bien au niveau de leur contenu que de la formalité. *Christoph Abert* ajoute que le contenu des statuts n'est actuellement plus d'actualité et que certains points ne sont pas suffisamment formulés ou réglés, comme par exemple la question des membres honorifiques, membres libres, etc.. *Peter Trösch* prend la parole étant donné qu'il est personnellement concerné par ce sujet. Sa firme est membre de l'AGPL, alors que lui-même en est membre honorifique. Par conséquent, quelle est la réglementation concernant son droit de vote ? *Monsieur Abert* explique que le statut de membre honorifique n'est pour l'instant pas encore réglé dans les statuts et que justement pour cette raison il est important de formuler clairement la question et de la stipuler dans les statuts. Le président explique que le comité va retoucher les statuts au cours des prochaines réunions du comité et les présenter pour consultation aux membres avant de les soumettre au vote des membres à l'assemblée générale 2010. L'objectif consiste à mettre en vigueur les nouveaux statuts en 2010.

Point 11: élections

Monsieur Wehrli explique que, comme déjà annoncé l'année précédente, l'ensemble du comité doit être élu cette année. Tous les membres du comité seraient prêts à renouveler leur mandat. Il est cependant probable que pas tous les membres du comité vont exercer leur mandat de trois ans jusqu'à la fin. Messieurs *Ruedi Selzam* et *Edgar Wehrli* ont déjà annoncé qu'ils ne pourront pas exercer leurs mandats jusqu'à la fin.

Le président demande si tous les membres sont d'accord d'élire le comité dans son ensemble ? Un membre prend la parole et demande s'il existe déjà des successeurs potentiels pour les membres du comité démissionnaires, en particulier pour *Monsieur Selzam*, qui assume une tâche importante au sein de l'association ? *Monsieur Wehrli* explique que des idées ont déjà été faites à ce sujet, sans cependant encore avoir trouvé de solution.

Monsieur Selzam complète et explique qu'une solution a déjà été trouvée pour ce qui est des cours. Il est prévu que les cours seront à l'avenir repris par les collaborateurs de l'inspection de l'ASS. Les collaborateurs de l'ASS sont des responsables de cours professionnels ayant cette année participé pour la première fois aux cours. Voici également une raison ayant permis d'organiser le cours bateaux malgré un faible nombre de participants.

Cependant, des efforts sont fournis pour trouver une succession pour chaque membre du comité démissionnaire. *Monsieur Abert* ajoute que l'association se réjouit de chaque engagement bénévole pour une telle tâche.

Monsieur Wehrli demande une nouvelle fois si les membres sont d'accord d'élire le comité dans son ensemble ? L'assemblée élit le comité dans son ensemble à l'unanimité.

Point 12: activités et budget 2010

La mise à jour des statuts va représenter le travail principal du comité. Ceci comprendra également la question de savoir quelle est la raison et quel est le but de l'association, etc.. *Ruedi Selzam* explique que le nombre diminuant de membres fondateurs a également suscité diverses questions. Ceci fut aussi une raison ayant conduit à repousser quelque peu le remaniement des statuts. Il s'agissait dans un premier temps de se faire des idées sur l'avenir de l'association. Les tâches de l'association se compliquent toujours plus, de sorte qu'il est important de réfléchir à une éventuelle délocalisation de l'association en tant que groupe dans une autre organisation.

Question d'un membre : n'est-il pas possible de proposer un cours de perfectionnement dans le cadre du cours « Caravan-Control »? Ceci est très apprécié par exemple chez les installateurs sanitaires, étant donné qu'il est possible d'effectuer un échange. Le président informe que le sujet a été discuté la veille à l'occasion de la réunion du comité et que l'idée consiste à organiser une journée de perfectionnement avant la prochaine assemblée de l'association. Nous avons l'intention de proposer la même solution à l'association de l'industrie caravanes.

Ruedi Selzam informe sur la révision du règlement Caravan-Control-Service. Ceci a déjà été réalisé au sein de l'AGPL et la révision correspondante se trouve actuellement en consultation chez les associations concernées. Elles disposent d'un délai jusqu'au milieu de l'année pour prendre position. Si aucune motion n'est déposée, alors le nouveau règlement CCS entrera en

vigueur l'année prochaine. Il serait donc important d'organiser une réunion pour experts correspondants et de les informer sur les nouveautés. Nous assumons que les experts exerçant leur métier de manière sérieuse vont participer à cette manifestation d'information et que les autres vont en rester absents.

Un autre membre prend la parole et demande où les vignettes peuvent être commandées? *Monsieur Selzam* explique que les vignettes ne peuvent être commandées qu'auprès de l'AGPL ou de l'ASC. Le membre réplique que l'AGPL ne peut pas vivre uniquement des vignettes et des cours. *Monsieur Abert* explique que ce sont précisément le genre de questions que se pose actuellement le comité. Il ajoute qu'une possibilité consisterait à proposer un examen de répétition du CCS ce qui permettrait de fidéliser les membres ou experts. Ceci accorderait encore une importance supplémentaire au CCS. Il sera pourtant pratiquement impossible de déclarer ces cours de répétition comme obligatoire. Nous dépendons par conséquent de la volonté des experts.

Pour terminer, le budget 2010 est discuté. Il en découle clairement que les vignettes représentent la source de recettes principale. Le président demande s'il existe des questions en rapport avec le budget ou si le budget est accepté ainsi?

Le budget 2010 est approuvé à l'unanimité.

Point 13: varia

Le président informe qu'à partir du 1^{er} juillet 2009 l'Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route va être adaptée et qu'il sera par conséquent nécessaire de mettre à jour notre notice « Ce qu'il faut savoir sur le transport et le stockage de propane et de butane ». Nous allons y procéder, sans cependant imprimer la notice, mais tout simplement la publier en format PDF sur notre site Internet. *Ruedi Selzam* informe en même temps que la notice sur les marchandises dangereuses va également être mise à jour au 1^{er} juillet 2009.

Le président remercie les membres de leur intérêt et oriente sur la suite de la journée, avant d'inviter les membres présents à l'apéritif.

La greffière



Nadja Heikkinen

Le président



Edgar Wehrli